

Département : Ille-et-Vilaine
Arrondissement : Rennes



rue Saint Eloi
35360 SAINT-UNIAC

Date convocation
1^{er} février 2022

Conseillers

Effectif légal : 15
En exercice : 13
Présents : 11
Votants : 13
Procuration : 2

Présents

BISELX Charles
COLAONE Julien
DELYS Jean-François
GEFFROY Christèle
GOUBAULT Eric
GUIHOT Sébastien
LESNÉ Hervé
MEREL Nicolas
PASSILLY Karine
RICHARD Jérôme
TOXÉ Eric

Excusés :

BRIANTAIS Patrice
(Procuration à Eric TOXÉ)
GUÉRIN Élise
(Procuration à Karine PASSILLY)

Absents :

Secrétaire séance

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 07 février 2022**

Le 07 février deux mil vingt-deux, à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de Saint-Uniac se sont réunis, en séance ordinaire, à la salle polyvalente municipale, sur convocation légale de Madame le Maire du vingt janvier deux mil vingt-deux et sous sa présidence.

En préambule, Madame le Maire demande le retrait à l'ordre du jour du point assainissement portant demande de rattachement de crédits au budget SPANC, consécutivement à des échanges avec la trésorerie.

THÈME : COMMUNE **22.06**

Objet : Rénovation des logements communaux - validation des offres

Madame le Maire expose que, suite aux travaux de désamiantage dont les logements communaux ont fait l'objet, un appel d'offre a été lancé pour 11 lots le 4 novembre 2021, et dont la date limite de dépôt des dossiers était fixée au 9 décembre 2021. Les lots 01, 04, 05, 06 et 11 n'ayant reçu aucune candidature, l'appel d'offre a été prolongé jusqu'au 7 janvier 2022.

Les candidatures reçues sont au nombre de dix-huit.

Seul le lot 11 n'a pas reçu de candidature.

Une note technique sur 60 points et une note tarifaire sur 40 points ont été attribuées à chacune des entreprises candidates.

Madame le Maire expose en détail les devis proposés.

Cf. Tableau en annexe.

Après délibération, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité,

- d'ATTRIBUER les différents lots ainsi :

- LOT 01 à l'entreprise CANEVET pour un montant de 405 911.04 € HT
- LOT 02 à l'entreprise LEVACHER pour un montant de 48 012.30 € HT
- LOT 03 à l'entreprise LEVACHER pour un montant de 39 779.80 € HT
- LOT 04 à l'entreprise BEL-AIR MENUISERIE pour un montant de 63 842.60 € HT
- LOT 05 à l'entreprise MENUISERIE BERRÉE pour un montant de 23 163.70 € HT
- LOT 06 à l'entreprise SAPI pour un montant de 89 829.34 € HT
- LOT 07 à l'entreprise LE BEL pour un montant de 39 024.76 € HT

Département : Ille-et-Vilaine
Arrondissement : Rennes



rue Saint Eloi
35360 SAINT-UNIAC

Date convocation

1^{er} février 2022

Conseillers

Effectif légal : 15
En exercice : 13
Présents : 11
Votants : 13
Procuration : 2

Présents

BISELX Charles
COLAONE Julien
DELYS Jean-François
GEFFROY Christèle
GOUBAULT Eric
GUIHOT Sébastien
LESNÉ Hervé
MEREL Nicolas
PASSILLY Karine
RICHARD Jérôme
TOXÉ Eric

Excusés :

BRIANTAIS Patrice
(Procuration à Eric TOXÉ)
GUÉRIN Élise
(Procuration à Karine PASSILLY)

Absents :

Secrétaire séance

- LOT 08 à l'entreprise DPS OUEST pour un montant de 23 971.48 € HT

- LOT 09 à l'entreprise LE BRETON - BASSELOT pour un montant de 60 897.57 € HT

- LOT 10 à l'entreprise LE BRETON - BASSELOT pour un montant de 34 466.82 € HT

- **AUTORISE Madame le Maire, ou en son absence un adjoint délégué, à signer tout document relatif à ce dossier.**

THÈME : URBANISME

22.07

Objet : Révision du PLU

Madame le Maire rappelle la nécessité de réviser le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune qui avait été approuvé le 25 juin 2009.

Dans ce cadre, les entreprises OUEST AM', L'ATELIER d'YS, URBA OUEST et QUARTA ont été contactées.

Lors d'une première sollicitation, la commune n'avait eu aucun retour.

Après une seconde sollicitation, les entreprises Quarta et Atelier d'YS ont renvoyé un devis. Suite à l'inauguration du nouveau lotissement, une cinquième entreprise, l'entreprise PRIGENT, a également fait une proposition. Celle-ci n'a d'emblée pas été retenue car son coût trop élevé (<40 000,00€).

Madame le Maire expose le contenu des deux devis reçus et précise que dans un premier temps, le devis proposé au mois de septembre 2021 par L'Atelier d'YS ne comportait pas la tranche « évaluation environnementale ». Celle-ci étant devenue obligatoire au 1^{er} janvier 2022, elle est donc incluse dans le montant final.

QUARTA	28 872,50 € HT	20 réunions
ATELIER D'YS	30 068,00 € HT	22 réunions

Après délibération, le Conseil Municipal DÉCIDE d'attribuer, à l'unanimité, le marché à l'entreprise L'ATELIER D'YS, pour un montant de 30 068,00 € HT,

et AUTORISE Madame le Maire, ou en son absence un adjoint délégué, à signer tout document relatif à ce dossier.

Département : Ille-et-Vilaine
Arrondissement : Rennes



rue Saint Eloi
35360 SAINT-UNIAC

Date convocation
1^{er} février 2022

Conseillers

Effectif légal : 15
En exercice : 13
Présents : 11
Votants : 13
Procuration : 2

Présents

BISELX Charles
COLAONE Julien
DELYS Jean-François
GEFFROY Christèle
GOUBAULT Eric
GUIHOT Sébastien
LESNÉ Hervé
MEREL Nicolas
PASSILLY Karine
RICHARD Jérôme
TOXÉ Eric

Excusés :

BRIANTAIS Patrice
(Procuration à Eric TOXÉ)
GUÉRIN Élise
(Procuration à Karine PASSILLY)

Absents :

Secrétaire séance

THÈME : ADMINISTRATION **22.08**

Objet : Nomination d'un conseiller municipal délégué

Madame le Maire rapporte aux membres du Conseil Municipal avoir pris un arrêté consistant à retirer certaines délégations au troisième adjoint, avec l'accord de celui-ci. Elle propose aux membres du conseil de nommer Monsieur Jean-François DELYS, conseiller municipal, délégué aux espaces verts, aux chemins communaux et de randonnée.

Le Conseil Municipal, (à l'unanimité), ACCEPTE la proposition du Maire et ACCORDE à Monsieur Jean-François DELYS la délégation des espaces verts et des chemins communaux et de randonnée.

THÈME : ADMINISTRATION **22.09**

Objet : Modification des indemnités des élus

Suite au retrait de délégations au troisième adjoint et à la nomination d'un quatrième conseiller délégué, les indemnités du Maire et des adjoints doivent être revues.

Madame le Maire rappelle que les indemnités de fonction du Maire et des adjoints sont déterminées en référence à l'indice brut terminal de la fonction publique de 1027.

Pour une commune entre 500 et 999 habitants, le pourcentage maximum de cet indice est de 40,3% pour le Maire et 10,7% pour les adjoints.

Lors du conseil municipal du 23 mai 2020, Madame le Maire avait proposé les taux suivants :

- Maire : 40,3% de l'indice 1027
- Adjoints : 10,7% de l'indice 1027

Afin de maintenir le montant de l'enveloppe globale des indemnités au même niveau que celle mise en place au début de mandat, et participer à la mise en place de l'indemnité du conseiller délégué, le taux applicable à l'indemnité du Maire sera revu à la baisse à sa demande.

Après discussions et délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **FIXE le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de Maire et d'adjoint, dans la limite de l'enveloppe budgétaire constitués par le montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées aux titulaires de mandat électoraux, aux taux suivants :**
 - **Taux en pourcentage de l'indice brut**

Département : Ille-et-Vilaine
Arrondissement : Rennes



rue Saint Eloi
35360 SAINT-UNIAC

Date convocation
1^{er} février 2022

Conseillers

Effectif légal : 15
En exercice : 13
Présents : 11
Votants : 13
Procuration : 22

Présents

BISELX Charles
COLAONE Julien
DELYS Jean-François
GEFFROY Christèle
GOUBAULT Eric
GUIHOT Sébastien
LESNÉ Hervé
MEREL Nicolas
PASSILLY Karine
RICHARD Jérôme
TOXÉ Eric

Excusés :

BRIANTAIS Patrice
(Procuration à Eric TOXÉ)
GUÉRIN Élise
(Procuration à Karine PASSILLY)

Absents :

Secrétaire séance

- **terminal de la fonction publique, conformément au barème fixé par le CGCT**
 - **Maire : 37,4 %**
 - **1^{er} Adjoint : 10 %**
 - **2^{ème} Adjoint : 10 %**
 - **3^{ème} Adjoint : 9 %**
 - **Conseiller délégué : 6 %**
- **DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au sous-chapitre 6531 du budget communal ;**
 - **PRÉCISE que ces indemnités prennent effet au 07 février 2022 ;**

Certifié exécutoire
Signé électroniquement
Le Maire,
Karine PASSILLY

Département : Ille-et-Vilaine
Arrondissement : Rennes



rue Saint Eloi
35360 SAINT-UNIAC

Date convocation

1^{er} février 2022

Conseillers

Effectif légal : 15

En exercice : 13

Présents : 11

Votants : 13

Procuration : 2

Présents

BISELX Charles

COLAONE Julien

DELYS Jean-François

GEFFROY Christèle

GOUBAULT Eric

GUIHOT Sébastien

LESNÉ Hervé

MEREL Nicolas

PASSILLY Karine

RICHARD Jérôme

TOXÉ Eric

Excusés :

BRIANTAIS Patrice

(Procuration à Eric TOXÉ)

GUÉRIN Élise

(Procuration à Karine PASSILLY)

Absents :

Secrétaire séance

PASSILLY Karine		GOUBAULT Eric	
TOXÉ Eric		BRIANTAIS Patrice	<i>Excusé</i>
LESNÉ Hervé		RICHARD Jérôme	
GUIHOT Sébastien	<i>Excusé</i>	GEFFROY Christèle	
GUERIN Elise	<i>Excusée</i>	COLAONE Julien	
MEREL Nicolas		BISELX Charles	
DELYS Jean-François			

